

Objet : Création d'un tarif de location de la salle n° 3 de l'Espace Talançonnais

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
05 décembre 2023

Date d'affichage :
05 décembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Pouvoirs : 04
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Gilles DEMAISON

Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Catherine VALLIN

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Secrétaire de Séance : Catherine VALLIN

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Lors de la séance du 4 avril 2023, le Conseil municipal a fixé les tarifs des différentes prestations de services et de location de salles.

Afin de les adapter au fonctionnement normal de la collectivité et de faire suite à une demande de location récurrente, il est nécessaire de créer un tarif de location complémentaire pour les associations extérieures à Reyrieux (n'ayant pas leur siège social dans la commune).

Il est proposé d'entériner la modification suivante :

- **CREER** un tarif de location pour la salle n° 3 de l'Espace Talançonnais afin de proposer un tarif au mois, tarif pour l'occupation une fois par semaine durant deux heures de cette salle, 50 € par mois, charges et fluides compris.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tarif tel qu'exposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- **ADOpte** le tarif pour la location au mois de la salle N° 3 de l'Espace Talançonnais aux associations non talançonnaises tel que précédemment exposés.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20231212- 20231212DE13-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 04/01/2024</p>	<p>et de sa publication le 04/01/2024</p>
---	--	---